



Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations



REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur détermine les règles d'utilisation propres au club Les Accros du Badminton Niortais (dénommé ABN).

ARTICLE 1 : FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire que les statuts de l'association, et ce pour tous les membres. Nul ne pourra s'y soustraire puisque qu'il est explicitement accepté lors de l'adhésion, l'adhérent reconnaissant avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et les accepter inconditionnellement.

Le règlement à jour est consultable sur le site internet du club. Il peut être fourni à la demande sous forme dématérialisée en fournissant une adresse mail au Secrétaire du club. Le format papier sera fourni de façon exceptionnelle pour des questions de développement durable.

ARTICLE 2 : MODIFICATION ET RECLAMATION

Ce présent règlement peut être modifié par l'organe compétent qui est le Conseil d'Administration, à la suite de votes ou des décisions prises lors d'une Assemblée Générale conformément aux statuts. Toute réclamation concernant le présent règlement doit être adressée par écrit au Président du club.

ARTICLE 3 : AFFILIATION ET AGRÉMENT

L'association Les Accros du Badminton Niortais est affiliée à la Fédération Française de Badminton. De par cette affiliation, elle s'engage à se conformer entièrement aux statuts et aux règlements des Fédérations dont elle relève.

ARTICLE 4 : ETAT D'ESPRIT

L'association Les Accros du Badminton Niortais se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel.



Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations





Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations



C'est pourquoi tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation. De même, toute attitude non constructive envers l'ambiance générale du club peut donner lieu à la suppression des avantages joueurs exposés plus loin, après vote du Conseil d'Administration.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon esprit, gaieté, loyauté et respect des autres. C'est pourquoi il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à sur les créneaux. En cas d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains et inciter tous les joueurs à participer.

L'état d'esprit du club doit s'entendre en dehors des créneaux, par un respect mutuel et un engagement bénévole aussi important que possible sur tous les événements qui jalonnent la saison. Ces événements sont généralement organisés pour faire rayonner le club, mais également lui assurer des ressources supplémentaires en vue de financer ses charges de fonctionnement. Il est donc de la responsabilité de chacun de promouvoir le club.

ARTICLE 5 : HABILITATION A FAIRE RESPECTER LE REGLEMENT

Tous les adhérents sont habilités à faire respecter ce règlement.

Le Conseil d'Administration (en sa majorité, voix du Président prépondérante) est habilité à exclure toute personne ayant contrevenu délibérément à ce règlement.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

Toute personne ayant acquitté sa cotisation et rempli son dossier d'inscription en ligne est considérée comme membre adhérent de l'association Les Accros du Badminton Niortais dès la validation par le club. L'adhésion est l'acte volontaire du contractant.

L'inscription devient effective au moment où le dossier d'inscription en ligne est complet et validé par le club :

- Livret d'inscription devra être dûment complété
- Document officiel FFBaD complété
- Montant de la cotisation (qui peut être payé plusieurs fois). Le montant de la cotisation est fixé en conseil d'administration et adopté en assemblée générale.



Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations





Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations



- Adresse mail valide
- Certificat médical : datant de moins de 6 mois en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé.
- Néanmoins un questionnaire de santé doit être rempli au renouvellement de licence. Les réponses à ce questionnaire peuvent amener à demander un nouveau certificat médical.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

La licence inclut une garantie en cas d'accident, sous réserve que la déclaration soit faite sous cinq jours. Vous devrez donc porter à la connaissance du responsable de créneau tout accident, même s'il paraît sans gravité. Une déclaration sera ainsi faite directement par le joueur sur le site dédié. Aucune réclamation ne pourra être faite par la suite.

Avec votre licence, vous pouvez également bénéficier de complément d'assurance, n'hésitez pas à vous renseigner.

Il appartient à chacun de vérifier que le badminton n'entre pas dans les conditions d'exclusion de garanties des contrats d'assurance personnels.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

L'association Les Accros du Badminton Niortais se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou lors de détérioration de matériel si l'un des membres utilise les installations sportives mises à disposition par le club à d'autres fins que la pratique du badminton ou s'il utilise d'autres installations que celles mises à disposition par le club.

L'association Les Accros du Badminton Niortais n'engage pas sa responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement, sauf sur des activités engageant officiellement le club après accord du Comité d'Administration.

L'association Les Accros du Badminton Niortais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionné dans les salles d'entraînement ou les vestiaires.

L'association Les Accros du Badminton Niortais demandera au joueur responsable de toute dégradation volontaire du matériel mis à disposition par la mairie, selon les dispositions de l'article 9, d'en assumer le remboursement.



Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations





Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations



ARTICLE 9 : SALLE DE SPORT ET MATERIEL

Le Badminton se pratique en salle : chaque joueur doit se présenter sur les terrains de Badminton muni d'une paire de chaussures de sport propres, ainsi que d'une tenue vestimentaire appropriée. Il est par ailleurs conseillé à chaque joueur lors de son arrivée dans la salle de s'échauffer en conséquence afin d'être dans les meilleures conditions physiques dès son entrée sur les terrains. Le joueur doit par ailleurs venir sur les créneaux avec son propre matériel (raquette, volants..., prêt de raquette possible pour une séance d'essai).

Les gymnases et les vestiaires de la ville de Niort sont prêtés gratuitement à notre association, et incluent également les poteaux et filets. Respectez la propreté de ces lieux, et signalez toute anomalie au responsable du créneau s'il est présent, ou aux membres du bureau en cas de créneau non encadré.

Chaque joueur participe à l'installation et au rangement de ce matériel avec les meilleures précautions possibles.

En cas d'entrée dans les salles, l'adhérent peut-être en autonomie lorsque qu'un responsable de créneau n'est pas présent, il devra respecter les horaires alloués par la ville de Niort. Si un club prend la suite, il est important malgré tout de faire le tour de la salle et des vestiaires, afin de vérifier que rien n'a été oublié et que les locaux sont rendus en bon état de propreté, afin d'éviter tout litige avec le club preneur.

Les joueurs doivent aussi se soumettre scrupuleusement aux règlements des salles, gracieusement mises à notre disposition par la ville de Niort.

Le non-respect de ces règles entraînera l'exclusion de l'adhérent sans remboursement de sa cotisation et les dégradations seront portées à son débit.

ARTICLE 10 : ACCES AUX CRENEAUX HORAIRES

Seuls les membres adhérents de l'association Les Accros du Badminton Niortais peuvent pratiquer le Badminton durant les créneaux horaires réservés à cet effet, et déterminés selon les modalités décidées par le Conseil d'Administration.

Chaque joueur doit respecter les horaires des créneaux afin de ne pas perturber les s et pénaliser les autres activités.



Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations





ARTICLE 11 : ENCADREMENT JEUNES

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s) ou représentant légal en dehors des horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans la salle en début de séance.

Les parents de joueurs sont responsables du transport de leurs enfants sur les lieux de compétition (Tournoi). Lors des ICD (Interclub Départemental), le club prend en charge le transport et le repas. Les jeunes devront fournir une autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence.

Tout manquement à l'une des clauses du règlement, toute action jugée périlleuse, perturbatrice ou contestataire sera immédiatement sanctionnée par un avertissement oral, puis en cas de récidive, par une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la part de licence résiduelle.

Pour les mineurs, l'association Les Accros du Badminton Niortais se dégage de toute responsabilité en dehors des heures des créneaux, dûment définies avec les responsables légaux à l'inscription, et en dehors de la présence de l'entraîneur. Un parent doit venir physiquement chercher son enfant sur la séance. L'association Les Accros du Badminton Niortais dégage toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'enceinte sportive et après l'heure de cours, si l'enfant est parti sans surveillance.

ARTICLE 12 : MONTANT DE COTISATION – DUREE DE VALIDITE

Le montant de la cotisation section Badminton est valable pour la saison sportive du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Il comprend :

- Le montant de la licence et assurance de la FFBaD
- Le montant de la cotisation sportive annuelle revenant au Club

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique. Il est l'acte volontaire du contractant.

Les tarifs pour la saison en cours sont disponibles sur le site internet du club.

Ces montants peuvent être révisés annuellement à l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration après analyse de l'équilibre des comptes de l'Association.





Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations



Dans le cas où un joueur demande un remboursement de sa cotisation, la somme maximale reversée correspond au montant de sa cotisation moins la part de la Fédération. Pour la part Fédération, le montant est imposé à l'association Les Accros du Badminton Niortais et ne saurait donner lieu à aucune contestation.

Dans le cas où un joueur ne peut plus venir pour cause de mutation professionnelle, il peut demander un remboursement qui sera validé par le Conseil d'Administration. Le remboursement s'effectuera au prorata temporis (hors part Fédération) restant, déduction faite pour les créneaux encadrés de la somme forfaitaire correspondante.

Pour toute autre raison qu'une mutation professionnelle, le joueur peut demander un remboursement qui sera étudié par le Conseil d'Administration et soumis au vote.

Dans certaines conditions rappelées dans le présent règlement, la cotisation peut ne pas être remboursée.

ARTICLE 13 : MUTATIONS

Les règles de mutation sont fixées par la FFBaD. Chaque joueur souhaitant changer de club doit se conformer aux règles en vigueur lors de son souhait de changement de club.

ARTICLE 14 : INVITATION

Lors d'une rencontre compétitive ou amicale, les invités licenciés à la FFBaD sont acceptés, sur validation du Président ou d'un autre membre du Conseil d'Administration. Cette rencontre doit être déclarée au préalable pour être assurée. Dans le cadre d'événements spécifiques organisés par l'association Les Accros du Badminton Niortais, un ou plusieurs invités non licenciés pourront participer à l'animation ponctuelle (communication externe dans ce sens).

ARTICLE 15 : SÉANCES D'ESSAIS

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du Badminton le pourra sur autorisation du responsable de créneau. La limite est fixée à deux séances. L'association Les Accros du Badminton Niortais peut mettre à disposition du matériel de prêt sous la responsabilité du joueur en séance d'essai. Au-delà de deux séances, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet, si elle souhaite poursuivre la pratique du Badminton au sein



Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations





Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations



l'association Les Accros du Badminton Niortais. Elle devra également se procurer son matériel personnel.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet <http://www.ffbad.org/la-ffbad/l-assurance/>.

ARTICLE 16 : VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement seront suspendues.

Pour les adultes, un aménagement pourra être proposé selon les dispositions des responsables volontaires et des installations de la ville de Niort. Une communication spécifique sera réalisée par le Conseil d'Administration. A défaut de mail reçu, il n'y aura pas de créneau vacances.

Les joueurs mineurs peuvent venir sur les créneaux de vacances, mais avec la présence effective d'un parent sur toute la durée du créneau. Sinon, le jeune sera refusé.

ARTICLE 17 : STAGES

Des stages pourront être proposés au cours de l'année, et plus spécifiquement pendant les vacances scolaires pour les jeunes, selon un planning établi en Conseil d'Administration et communiqué par mail aux joueurs de manière périodique.

Des stages peuvent être organisés aux frais de l'association Les Accros du Badminton Niortais ou alors une participation peut être demandée aux participants, les tarifs permettent donc de couvrir le coût de l'encadrement. Si un stage est organisé avec un intervenant bénévole, cette précision sera donnée au moment de l'information sur la tenue du stage.

L'association Les Accros du Badminton Niortais peut également proposer un stage de reprise pour les compétiteurs, sur la base d'une liste arrêtée en Conseil d'Administration, selon les inscriptions de la saison. Le but de ce stage est de fédérer les compétiteurs, mais également d'intégrer les nouveaux adhérents. Une participation par joueur pourra être demandée, l'éventuelle participation du club sera décidée par le Conseil d'Administration.



Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations





ARTICLE 18 : INTERCLUBS

Les interclubs ont lieu généralement d'octobre à avril. L'intention de participer à l'interclub est demandée lors de l'inscription, et une proposition d'intégration dans une équipe sera communiquée au plus tard fin septembre à chaque joueur.

Toute personne inscrite devra respecter son engagement. Il est conseillé aux joueurs de réserver les dimanches d'interclubs pour éviter les absences lors des journées. En cas de désistement au profit d'un tournoi personnel tombant un jour d'interclub, aucun remboursement ou prise en charge ne sera accordé, et des sanctions pourront être appliquées.

Tout capitaine sollicitant un joueur d'une autre équipe doit impérativement en informer au préalable le capitaine concerné, afin d'assurer une bonne coordination et d'éviter tout malentendu.

ARTICLE 19 : TOURNOIS

Les joueurs prennent connaissance des tournois par l'intermédiaire des sites spécialisés, tels que Badnet.

Les inscriptions doivent être effectuées de manière groupée l'association Les Accros du Badminton Niortais, auprès du responsable tournoi. Le Club ne prendra pas en charge la part définie dans l'article 25 si le joueur effectue son inscription à titre individuel.

Aucun remboursement ne peut être fait après inscription sauf raison valable justifiée (certificat médical de votre médecin). Pour éviter les nombreux forfaits non justifiés, la ligue a mis en place des sanctions, dès le premier forfait (amendes, suspension et autres sanctions).

ARTICLE 20 : CONTROLE ANTIDOPAGE

Tout sportif participant à une compétition nationale, régionale ou départementale, organisée par une fédération, ou à un entraînement préparant à une compétition, peut être contrôlé. Le but de ces contrôles consiste à rechercher la présence de produits figurant sur la liste des substances interdites.

Le joueur ne peut se soustraire à un contrôle. Tout refus de contrôle rapporté au club par la Fédération vaudra exclusion de l'association Les Accros du Badminton Niortais.





ARTICLE 21 : MISE EN PLACE DE COMMISSIONS CLUB

Les adhérents peuvent participer activement à la vie du club, sans faire partie des instances décisionnelles, en s'inscrivant dans une des commissions listées ci-dessous.

La commission « Inscriptions » :

- répondre aux demandes des futurs adhérents souhaitant s'inscrire au club
- collecter et traiter les dossiers d'inscriptions pendant toute la saison
- saisir les inscriptions sur Poona
- envoyer les confirmations d'inscriptions aux joueurs

La commission « Compétitions et Créneaux » :

- participer à la formation des équipes d'interclub et proposer d'éventuels changements pendant la saison
- participer à des réunions périodiques (2 dans l'année) pour faire le point sur les résultats des interclubs
- proposer et gérer les inscriptions des joueurs aux différents tournois externes au club
- créer une équipe pour l'encadrement des créneaux entraînés
- gérer les différents créneaux de jeu libre ainsi que les créneaux entraînés

La commission « Evènements internes et Communication » :

- organiser les stages de promotion du badminton
- organiser les tournois internes
- organiser des activités ponctuelles
- assurer la présence du club sur des évènements institutionnels
- diffuser aux adhérents l'ensemble des informations concernant la vie du club, tournois, créneaux, etc...
- gérer les pages de réseaux sociaux du club
- gérer le site Internet du club

La commission « Jeunes » :

- créer une équipe d'encadrants sur les créneaux, les stages et les compétitions





Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations



- aider à l'encadrement des créneaux
- gérer la participation des jeunes aux compétitions jeunes (TDJ), stages internes, CODEP, Ligue...
- assurer la communication auprès des parents pour l'accompagnement des jeunes sur les compétitions
- entretenir la labellisation de l'école des jeunes
- proposer des actions pour recruter des jeunes joueurs, notamment en lien avec la Mairie sur des événements scolaires par exemple
- être l'interlocuteur CODEP auprès des jeunes

La commission « Tournoi » :

- veiller à la constitution d'une équipe de bénévoles pour l'avant et l'après tournoi
- organiser le tournoi national au niveau logistique (réservation de salle, réservation de matériel, transport de matériel avant et après le tournoi, courses et organisation de la buvette)
- veiller aux besoins de l'organisation le jour du tournoi en lien avec la table de marque

ARTICLE 22 : PARTENARIAT CLUB SUR LES EQUIPEMENTS

L'association Les Accros du Badminton Niortais est en partenariat avec :

- Intersport pour le cordage de raquette
- Sport Article pour le matériel et textile
- Un ostéopathe

Ces informations sont mises à disposition de notre site internet dans la rubrique partenaires.

ARTICLE 23 : MISE A DISPOSITION DE VOLANTS

L'association Les Accros du Badminton Niortais met à disposition des volants pour les entraînements des créneaux encadrés.

L'association Les Accros du Badminton Niortais fournit également des volants pour les journées d'interclub.



Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations





Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations



Le nombre de volants fournis est défini par le Conseil d'Administration chaque année.

ARTICLE 24 : VENTE DE VOLANTS A TARIF PREFERENTIEL

Compte tenu des augmentations des volants achetés par le biais des fournisseurs, le tarif préférentiel est devenu une charge trop importante pour le club. Nous ne fournirons plus de volants à ce jour.

L'achat groupé par un ensemble de joueur reste possible.

ARTICLE 25 : PARTICIPATION AUX FRAIS D'INSCRIPTION TOURNOIS

L'association Les Accros du Badminton Niortais prend en charge les inscriptions aux tournois à hauteur de six (quel que soit le nombre de tableaux auxquels le joueur participe). En contrepartie, les joueurs bénéficiant de cette prise en charge sont invités à s'investir dans la vie du club, notamment en participant bénévolement à l'organisation des tournois ou à d'autres événements.

La limite du nombre de tournois pris en charge est définie par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 26 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENT INTERCLUB

L'association Les Accros du Badminton Niortais prend en charge les frais de repas lors de la réception en interclub.

Les frais kilométriques liés aux déplacements pour les interclubs peuvent être pris en charge par le club à la demande du joueur et sont remboursés, selon le barème en vigueur. N'oubliez pas de transmettre vos justificatifs pour bénéficier du remboursement.

Ce montant est défini par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 27 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

Pour se développer et assumer des responsabilités, avec notamment des engagements (tournoi, interclub), l'association Les Accros du Badminton Niortais



Les Accros du Badminton Niortais
Compétitions - Loisirs - Formations





Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations



promeut l'arbitrage, le juge-arbitrage et toutes formations permettant l'organisation d'une compétition. Le Club a également besoin d'encadrants formés pour ces différents créneaux jeunes et adultes.

L'association Les Accros du Badminton Niortais, en fonction des besoins de développement et des souhaits d'implication de l'adhérent sur plusieurs saisons, peut prendre en charge le financement de formations, selon les capacités financières de l'association.

Toute formation sera soumise à la décision du Conseil d'Administration, sur la base d'un rapport financier circonstancié du Trésorier qui appréciera les capacités du club à assumer cette charge sans mettre l'association en danger.

ARTICLE 27 : SANCTIONS

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner un certain nombre de sanctions. Le contrevenant sera informé par le Président du club de la décision du Conseil d'administration qui aura statué sur le cas. Le joueur encourt, selon la gravité ou récidive des faits, une exclusion temporaire ou définitive du club, sans indemnité de ses droits d'inscription. Cependant, nous espérons ne pas en arriver là : Sanctionner n'est pas notre rôle. Nous sommes, et serons, toujours à vos côtés pour vous faire partager notre passion et notre expérience du badminton dans une ambiance enrichissante. Par la prise de licence, vous acceptez ce document et la clause de droit à l'image.



Les Accros du Badminton Niortais

Compétitions - Loisirs - Formations

